



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 7 novembre 2019, à 19 h 00, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher - conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard - conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière - conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin - conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen - conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, agissant à titre de secrétaire Ad Hoc de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 00

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code Municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

333-11-2019 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Christian Lauzière

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Signification de l'avis de convocation
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Plan de Sécurité Civile
- 5 Période de questions
- 6 Levée de la séance

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

334-11-2019 4. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Victor-Ann Arseneault soit adopté;

QUE la direction générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

335-11-2019 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par monsieur Douglas Beard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la séance soit levée à 19 h 25

ADOPTÉE

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par
intérim

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 7 novembre 2019

